

Demande d'inscription périscolaire

Année scolaire 2025 - 2026
(Document à parapher et à signer)

Ce formulaire confirme l'inscription. Il doit être retourné dès que possible, daté et signé, accompagné d'un chèque ou virement bancaire pour les frais d'inscription.

Clubs bilingues du mercredi - Frais annuels	Frais d'inscription	Élèves Trillium	Élèves hors Trillium	Repas
<input type="checkbox"/> Clubs du mercredi après-midi avec cantine traiteur - 11h45 à 16h	100 €	1700* €	1900* €	370 €*
<input type="checkbox"/> Clubs du mercredi après-midi - 13h à 16h	100 €	1700* €	1900* €	-
<input type="checkbox"/> Garderie du mercredi - 16h à 17h (goûter compris)	-	290 €*	290 €*	-
<input type="checkbox"/> Garderie du mercredi - 16h à 18h (goûter compris)	-	570 €*	570 €*	-

*Sur 10 mois

⚠ Attention : Une fois les portes de l'école fermées, tout retard sera enregistré. Après 16h00 ou 18h00, tout retard entraînera la facturation d'une heure de garderie, même pour un retard de 5 minutes.

Club de Vacances 9h à 18h	Frais d'inscription	Élèves Trillium	Élèves hors Trillium	Repas
<input type="checkbox"/> Vacances d'octobre : Lundi 20 octobre 2025 – Vendredi 24 octobre 2025 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Vacances d'octobre : Lundi 27 octobre 2025 – Vendredi 31 octobre 2025 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Vacances de février : Lundi 23 février 2026 – Vendredi 27 février 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Vacances de février : Lundi 2 mars 2026 – Vendredi 6 mars 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Vacances d'avril : Lundi 20 avril 2026 – Vendredi 24 avril 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Vacances d'avril : Lundi 27 avril 2026 – Jeudi 30 avril 2026 (4 jours)	50 €	260 €	310 €	35 €
<input type="checkbox"/> Camps d'été : Lundi 29 juin 2026 - Vendredi 3 juillet 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Camps d'été : Lundi 6 juillet 2026 - Vendredi 10 juillet 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Camps d'été : Lundi 13 juillet 2026 - Vendredi 17 juillet 2026 (4 jours)	50 €	260 €	310 €	35 €
<input type="checkbox"/> Camps d'été : Lundi 20 juillet 2026 - Vendredi 24 juillet 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €
<input type="checkbox"/> Camps d'été : Lundi 24 août 2026 - Vendredi 28 août 2026 (5 jours)	50 €	320 €	385 €	43 €

Nom de l'élève :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Langue maternelle de l'enfant : Nationalité :

Langue(s) parlée (s) à la maison :

L'enfant vit avec : Les deux parents ensemble Les deux parents alternativement Père Mère

Frères et sœurs :

Nom et prénom : Âge :

Nom et prénom : Âge :

Nom et prénom : Âge :

Nom et prénom : Âge :

Parent 1 Père Mère Tuteur Tutrice

Nom : Prénom :

Nationalité : Langue maternelle du parent :

Téléphone : Courriel :

Adresse :

Profession :

Parent 2 Père Mère Tuteur Tutrice

Nom : Prénom :

Nationalité : Langue maternelle du parent :

Téléphone : Courriel:.....

Adresse :

Profession :

Signatures obligatoires des deux parents ou tuteurs légaux, précédées des déclarations manuscrites : "Lu et approuvé".

Parent 1 : Mère Père Tuteur /Tutrice
Nom et prénom

Parent 2 : Mère Père Tuteur /Tutrice
Nom et prénom

Date :/...../..... **Lieu:**
Signature

Date :/...../..... **Lieu:**
Signature

RÈGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2025 - 2026

Pour les clubs du mercredi

Le premier paiement valide l'inscription et correspond aux frais d'inscription + le premier mois du club (Frais d'inscription **100 €** + premier mois **190 €** + frais de cantine **37 €** (*si cette option est choisie*). Ce paiement est inclus dans les frais annuels du club du mercredi, et **sera retenu par l'école en cas d'annulation.**

Frais d'inscription

- ◆ Montant : 100 € (non remboursable, à payer à l'inscription).
- ◆ Fréquence : Frais à régler une seule fois par élève lors de la première inscription.

Frais des clubs du mercredi

- ◆ **Modalités de paiement** : Par virement bancaire avant le 27 de chaque mois.
- ◆ **Pénalités de retard** : 10 % du montant dû si paiement après le 27 du mois.
- ◆ **Toute inscription engage financièrement la famille pour l'année scolaire complète.**

✗ **Aucun remboursement** en cas d'absence, d'abandon ou de renvoi définitif.

✗ **Clubs et activités périscolaires** : Aucun remboursement sauf cas de force majeure (maladie longue durée avec certificat médical, déménagement hors région avec justificatif).

Les paiements seront effectués comme suit :

- Un paiement unique dans les 15 jours suivant la réception de la facture.
- Six paiements égaux le 27ème jour de chaque mois de septembre à février, par prélèvement automatique ou virement bancaire. **UNIQUEMENT POUR LES CLUBS DU MERCREDI**
- Dix paiements égaux le 27ème jour de septembre à juin, par prélèvement automatique ou virement bancaire. **UNIQUEMENT POUR LES CLUBS DU MERCREDI**

Pour les camps de vacances : **Un paiement unique, 15 jours minimum ouvrables avant le début du camp.**

✗ **Aucun remboursement** en cas d'absence, d'abandon ou de renvoi définitif.

✗ **Clubs et activités périscolaires** : Aucun remboursement sauf cas de force majeure (maladie longue durée avec certificat médical, déménagement hors région avec justificatif).

✗ **Aucun remboursement** si l'annulation à lieu moins de deux semaines ouvrables avant le début du camp. Envoi de courrier avec un recommandé avec avis de réception.

- I. Les frais d'inscription (non remboursables) doivent être payés dès l'envoi du formulaire d'inscription au service administratif de l'école.
- II. **Le premier paiement** valide l'inscription et correspond aux frais d'inscription + le premier mois du club (Frais d'inscription **100 €** + premier mois **190 €** + frais de cantine **43 €** (*si cette option est choisie*). Ce paiement est inclus dans les frais annuels du club du mercredi, et **sera retenu par l'école en cas d'annulation.**
- III. L'inscription au club de vacances est confirmée dès réception du paiement intégral.
- IV. Les frais de scolarité ne seront pas remboursés, en totalité ou en partie, en cas de renvoi ou d'absence.
- V. La date de départ effective est fixée en tenant compte de l'avis préalable de deux mois pour les clubs du mercredi et de deux semaines pour les camps de vacances.
- VI. Tout paiement effectué après le 27 du mois entraînera une surtaxe de 10 % sur toutes les factures en retard.
- VII. Les chèques et prélèvements rejetés seront facturés une pénalité de 100 €.

Le paiement de ces frais sera effectué par :

- Les deux parents conjointement**
- Les deux parents séparément** (*Si vous choisissez cette option, merci de fournir une déclaration écrite, datée et signée, détaillant la répartition des frais entre les deux parents, jointe à ce formulaire.*)
- Le père uniquement**
- La mère uniquement**
- Un tiers** (*une autre personne, entreprise, organisation de protection de l'enfance, ambassade, etc.*)

Veuillez spécifier : _____ (Si vous choisissez cette option, merci de joindre une lettre originale d'engagement de la part de la personne ou entité responsable.)

Signatures obligatoires des deux parents ou tuteurs légaux, précédées des déclarations manuscrites suivantes : "Approuvé et engagement de paiement." et "Nous déclarons avoir lu et accepté toutes les conditions générales et financières, sans aucune réserve."

Parent 1 : Mère Père Tuteur /Tutrice Parent 2 : Mère Père Tuteur /Tutrice

Nom et prénom

Nom et prénom

.....
Date :/...../..... Lieu: Date :/...../..... Lieu:

Signature

Signature

Parent 1 : Mère Père Tuteur /Tutrice Parent 2 : Mère Père Tuteur /Tutrice

FICHE DE SANTÉ

Année scolaire 2025 - 2026

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Vaccinations et Tests : Merci de fournir une photocopie du carnet de vaccination de votre enfant.

<p>Votre enfant présente-t-il des besoins particuliers (physiques, émotionnels ou psychologiques) ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Y a-t-il d'autres spécificités que nous devrions connaître (allergies, etc.) ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Y a-t-il des troubles d'apprentissage dans votre famille ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

Votre enfant a-t-il déjà eu l'une des maladies infantiles suivantes ?

Varicelle	Rougeole	Rubéole	Oreillons	Scarlatine	Autre

Allergies :

Régimes alimentaires spéciaux :

Votre enfant a-t-il des troubles de la vue ? Votre enfant porte-t-il des lunettes ?

Votre enfant a-t-il des troubles de l'audition ?

Votre enfant a-t-il un handicap physique ?

Commentaires supplémentaires :

Votre enfant est-il capable d'utiliser les toilettes seul ?

Veillez garder à l'esprit que le personnel de l'école Trillium International ne peut pas administrer de médicaments à votre enfant. Les élèves ne doivent pas apporter de médicaments à l'école. La majorité du personnel enseignant est formée aux premiers secours et à la réanimation cardio-pulmonaire (RCP).

FORMULAIRE MÉDICAL D'URGENCE

Année scolaire 2025 - 2026

Nom de l'élève :

Nom du parent 1 :

Téléphone :

Nom du parent 2 :

Téléphone :

Personne à contacter en cas d'urgence si un parent ne peut être joint :

1) Nom : Lien de parenté :

Téléphone : Adresse :

2) Nom : Lien de parenté :

Téléphone : Adresse :

POUVOIR

Je, soussigné(e),,
autorise le Directeur de l'école Trillium International ou son représentant à prendre toute décision
médicale en cas d'impossibilité de me joindre à temps, et donne l'autorisation nécessaire pour tous
traitements médicaux, y compris opérations ou anesthésie, à réaliser selon la décision de l'équipe
médicale, en cas d'accident ou de maladie nécessitant un traitement urgent.

(please write "Bon pour pouvoir")

Date

Signature

..... /...../.....

FORMULAIRE DE LIBÉRATION POUR LA REMISE DE L'ÉLÈVE

Année scolaire 2025 - 2026

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Les adultes suivants ont l'autorisation de venir chercher mon enfant / mes enfants :

Nom et prénom	Téléphone	Lien de parenté avec l'enfant
.....
.....
.....
.....

Si, au cours de l'année scolaire, une occasion se présente où vous souhaitez que votre enfant soit récupéré par une personne non inscrite sur ce formulaire, vous devez donner votre autorisation par écrit au préalable.

AUTORISATION POUR LES DROITS D'IMAGE, TÉLÉVISION, SON ET VIDÉO

Année scolaire 2025 - 2026

Je, soussigné(e), _____ (Nom et prénom du représentant légal), agissant en tant que parent ou tuteur légal de _____ (Nom et prénom de l'enfant), autorise par la présente l'école Trillium International à capturer, enregistrer, diffuser et utiliser l'image et la voix de mon enfant dans le cadre des activités éducatives, culturelles, promotionnelles et de communication de l'école.

Cette autorisation couvre l'utilisation de l'image et de la voix de mon enfant sous les formes suivantes :

- Photographies (imprimées et numériques)
- Vidéos (y compris les enregistrements télévisés et en ligne)
- Enregistrements audio
- Publications sur les plateformes de communication de l'école (site web, réseaux sociaux, brochures, affiches, etc.)
- Diffusions médiatiques liées aux activités scolaires

Cette autorisation est accordée gratuitement et sans limitation dans le temps, sauf révocation expresse de ma part par une lettre écrite adressée à l'administration de l'école.

Je reconnais avoir été informé(e) que l'image et la voix de mon enfant seront utilisées uniquement dans le cadre strictement défini ci-dessus et qu'aucune exploitation commerciale ne sera réalisée sans mon consentement explicite.

Je n'autorise rien.

Signatures obligatoires des deux parents ou tuteurs légaux, précédées des déclarations manuscrites : "Lu et approuvé".

Parent 1 : Mère Père Tuteur /Tutrice

Nom et prénom

Parent 2 : Mère Père Tuteur /Tutrice

Nom et prénom

Date :/...../..... **Lieu:**

Signature

Date :/...../..... **Lieu:**

Signature

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

Année scolaire 2025 - 2026
(Document à parapher et à signer)

1. Principes généraux

- L'école Trillium International est une institution bilingue qui suit à la fois les programmes britanniques et français.
- Le respect, l'inclusivité et l'excellence académique sont les valeurs fondamentales de notre école.
- Tous les élèves, le personnel et les parents doivent contribuer à un environnement d'apprentissage positif et sécurisé.

2. Présence et ponctualité

- Les horaires de l'école doivent être strictement respectés. Les élèves doivent arriver à l'heure pour les cours.
- Les absences doivent être justifiées par une note ou un e-mail écrit des parents/tuteurs.
- Les retards répétés ou les absences injustifiées peuvent entraîner des mesures disciplinaires.

3. Comportement et discipline

- Les élèves doivent faire preuve de respect envers les enseignants, le personnel et leurs camarades.
- Toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence est strictement interdite.
- Les téléphones portables et les appareils électroniques ne sont pas autorisés pendant les cours, sauf autorisation explicite de l'enseignant à des fins pédagogiques.
- Tout dommage aux biens de l'école doit être signalé immédiatement. Les familles peuvent être amenées à couvrir les frais de réparation.

4. Code vestimentaire

- Les élèves doivent porter des vêtements appropriés et respectueux.

5. Communication et implication des parents

- Les parents sont encouragés à communiquer avec les enseignants et l'administration de l'école.
- Les annonces importantes seront partagées par e-mail, sur le site web de l'école ou lors de réunions officielles.
- Toute préoccupation doit être abordée de manière respectueuse et par les canaux appropriés.

6. Santé et sécurité

- Les élèves doivent suivre les protocoles d'hygiène et de sécurité établis par l'école.
- Les médicaments ne peuvent être administrés qu'avec une ordonnance médicale et une autorisation préalable des parents.
- En cas d'urgence, les parents seront contactés immédiatement.

7. Activités périscolaires

- La participation aux activités après l'école et aux programmes du mercredi est encouragée, mais soumise à une inscription spécifique.
- Les élèves doivent suivre les mêmes règles de comportement et de sécurité pendant ces activités.

8. Déjeuner et collations

- L'école fournit un service de repas équilibrés. Les parents doivent informer l'école de toute restriction alimentaire.
- Les élèves doivent manger dans les zones désignées et maintenir la propreté.

9. Utilisation des installations scolaires

- Les élèves doivent respecter les espaces partagés, y compris les salles de classe, la bibliothèque et les terrains de jeux.
- Tout mauvais usage des installations peut entraîner des restrictions ou des mesures disciplinaires.

10. Conformité et sanctions

- Le non-respect des règlements de l'école peut entraîner des avertissements verbaux, des lettres de notification, des réunions avec les parents ou d'autres mesures disciplinaires.
- L'administration de l'école se réserve le droit de prendre les mesures appropriées pour maintenir un environnement d'apprentissage sûr et respectueux.

11. Objets personnels

Les jouets, l'argent et les objets de valeur ne sont pas autorisés à l'école.

Les élèves ne sont autorisés à apporter que des jouets traditionnels pour la récréation, tels que des cartes à jouer, des autocollants, des cordes à sauter (uniquement pour les élèves du primaire).

Enfin, les téléphones portables ne sont pas autorisés en classe ni à l'école. Si vous estimez que votre enfant doit avoir un téléphone portable, il doit être déposé au bureau de la directrice le matin et sera restitué l'après-midi.

L'école ne pourra être tenue responsable de la perte ou des dommages de ces objets ou de tout autre objet personnel.

J'ai lu et j'adhère à ces règles et politiques de l'école.

Nom et prénom de l'élève :

Parent 1 : Mère Père Tuteur /Tutrice

Nom et prénom

Parent 2 : Mère Père Tuteur /Tutrice

Nom et prénom

Date :/...../..... **Lieu:**

Signature

Date :/...../..... **Lieu:**

Signature

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Année scolaire 2025 - 2026

L'inscription d'un élève à Trillium International School dépend de la disponibilité des places, de l'examen des dossiers académiques de l'élève, et des objectifs éducatifs fixés par les parents.

Étant donné que nos classes sont petites et souvent limitées en capacité, nous recommandons vivement aux familles de postuler tôt. Une fois le nombre maximum d'élèves par classe atteint, y compris les réinscriptions, les inscriptions seront fermées. Les demandes supplémentaires seront placées sur une liste d'attente en cas de désistement.

Documents requis

Pour finaliser l'inscription, veuillez envoyer les documents suivants par courrier ou les soumettre directement à la directrice de l'école :

	Nouvel élève	Déjà élève
<input type="checkbox"/> Le formulaire CONDITIONS D'INSCRIPTION , dûment complété, daté et signé	✓	✓
<input type="checkbox"/> Le formulaire RÈGLEMENT FINANCIER , dûment complété, daté et signé	✓	✓
<input type="checkbox"/> Le formulaire FICHE DE SANTÉ , dûment complété, daté et signé - Une copie du carnet de vaccination	✓	
<input type="checkbox"/> Le formulaire DEMANDE D'INSCRIPTION , dûment complété, daté et signé	✓	✓
<input type="checkbox"/> Le formulaire RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE , dûment complété, daté et signé	✓	
<input type="checkbox"/> Le formulaire AUTORISATION D'IMAGES , dûment complété, daté et signé	✓	
<input type="checkbox"/> Le formulaire AUTORISATION DE RAMASSAGE , dûment complété, daté et signé	✓	
<input type="checkbox"/> Le formulaire URGENCES MÉDICALES , dûment complété, daté et signé	✓	
<input type="checkbox"/> Les rapports d'évaluation et le suivi académique de l'année précédente	✓	
<input type="checkbox"/> L'Assurance scolaire 2025 - 2026 (doit contenir : Responsabilité civile, Assurance accidents corporels, Assurance extrascolaire, Dommages aux biens personnels)	✓	
<input type="checkbox"/> Une copie du livret de famille ou du certificat de naissance	✓	
<input type="checkbox"/> Deux photos récentes au format passeport	✓	
<input type="checkbox"/> Un carnet de timbres au tarif en vigueur	✓	
<input type="checkbox"/> Un document officiel spécifiant le tuteur légal de l'enfant, si nécessaire		
<input type="checkbox"/> Une copie du document d'identité de l'élève	✓	
<input type="checkbox"/> Le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique, dûment complété, daté et signé, accompagné de vos coordonnées bancaires (RIB) - Lien Gocardless si paiement en plusieurs fois.	✓	
<input type="checkbox"/> Le formulaire LISTE	✓	

LISTE POUR LA MATERNELLE

- Gourde
- Vêtements de rechange (bas + sous-vêtements + chaussettes conformément au code vestimentaire de l'école)
- Couches (si nécessaire)
- Lingettes

LISTE POUR L'ÉLÉMENTAIRE

- Gourde